



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, le 26 novembre 2015

<u>Emissions de gaz et particules sur des véhicules GPL</u> <u>en conditions réelles de circulation\* : révélation des résultats de tests</u>

# Pollution et budget le GPL n'a rien à cacher! La France a tout à gagner en roulant au GPL.

Face aux problèmes croissants de qualité de l'air et aux doutes quant à la conformité des véhicules aux normes d'émissions en vigueur, le CFBP a demandé à la société V-MOTECH\* de réaliser des tests d'émissions de gaz et de particules en conditions réelles de circulation selon le cycle RDE (Real Driving Emissions – « émissions en conditions de circulation réelle ») sur 2 véhicules GPL.

Les véhicules évalués sont : une Fiat 500L GPL (Euro 6) et une Alfa Romeo MITO (Euro 5) de seconde monte – c'est-à-dire un véhicule essence équipé après achat d'un système GPL.

<u>Objectif</u>: alors que ces véhicules ont été homologués selon le cycle Européen normalisé NEDC contesté aujourd'hui, le CFBP a souhaité les évaluer en mode GPL puis Essence selon la future norme RDE applicable en 2017.

### Rouler au GPL permet de réellement moins polluer

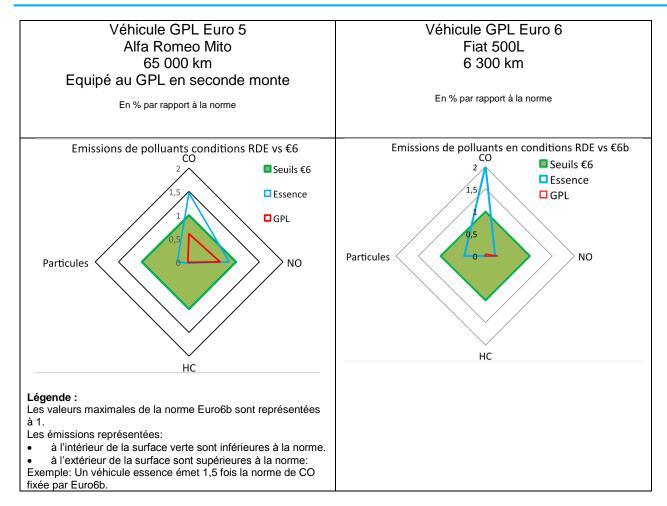
Sur l'ensemble des roulages réalisés, les résultats démontrent que **les émissions** de gaz et particules **d'un véhicule GPL sont toujours très inférieures aux niveaux de la norme Euro 6b** (y compris dans le cas du véhicule Euro 5 équipé en seconde monte).

Ainsi, comparé à l'essence, le GPL émet :

- 18% de CO2 en moins en moyenne. L'arrivée en 2016 de bioGPL permettra d'améliorer sensiblement cette valeur.
- Dix fois moins de particules
- jusqu'à 97% de moins de CO : les émissions de CO sont à environ 63mg/km alors que la norme est à 1000 mg/km.
- des Nox\*\* et HC en quantité équivalente mais dont les valeurs sont très inférieures à la norme. (A noter que la Commission Européenne a décidé d'autoriser les véhicules diesel à émettre lors du test RDE 2.1 fois plus de particules et NOx que la norme Euro 6 en vigueur.)







#### Rouler au GPL permet de réduire son budget carburant

Avec un prix moyen de 0,76 € le litre à la pompe aujourd'hui, 1 750 stations-service et un réseau national de professionnels, le GPL est le carburant alternatif le plus utilisé, le plus économique et le plus disponible en France et dans le monde.

- Le litre de GPL est près de 40% moins cher que l'essence (environ 30% par rapport au diesel)
- 20 des 22 régions métropolitaines octroient des gratuités ou réduction de 50% de la carte grise pour l'immatriculation d'un véhicule GPL
- De nombreux parkings publics proposent la gratuité ou des réductions pour les véhicules GPL.

Un véhicule GPL consomme entre 10% et 20% de plus qu'un véhicule essence **mais reste économiquement beaucoup plus avantageux** :

- \* par rapport au carburant essence : pour un véhicule GPL, le budget annuel de carburant est réduit de 27% par rapport à un véhicule essence (sur la base d'une consommation de 6 L/ 100 km pour le véhicule essence et de 7,5 L/100 km pour un véhicule GPL pour un kilométrage annuel de 15 000 km Source ADEME).
- \* par rapport au carburant diesel : le budget GPL équivaut globalement à un budget diesel mais le véhicule GPL est moins cher à l'achat.

En raison de ses qualités environnementales, les véhicules GPL ne sont soumis à aucune restriction de circulation en cas de pic pollution dans les grandes agglomérations.





# Le GPL doit bénéficier du bonus écologique

Le GPL est une solution disponible qui répond plus que jamais aux besoins de mobilité, d'optimisation des budgets et aux impératifs de santé publique. Il doit pouvoir bénéficier d'une aide équivalente à celle octroyée aux véhicules hybrides.

En France, avec un parc roulant de 257 000 véhicules, le GPL est le « carburant alternatif » le plus plébiscité par les automobilistes et le moins cher à la pompe.

« Tous les tests de véhicules GPL en conditions réelles d'utilisation faits en 1995 par Renault, par l'ADEME en 2004 (EETP) et en 2015 par CFBP/V-MOTECH démontrent et confirment que les émissions d'un véhicule GPL sont toujours très en-dessous des seuils fixés par la norme d'homologation en vigueur. De même, le GPL est déià reconnu comme solution alternative par l'Union européenne car il émet 20% de moins de CO2, n'émet pas de particules et pratiquement pas de Nox. Sa contribution sur le plan environnemental sera encore plus importante avec le développement du BioGPL, le GPL d'origine renouvelable. La France est un pays en pointe sur ce sujet et du BioGPL sera disponible dès 2016. Augmentez la part des véhicules GPL et vous verrez baisser les émissions de particules ou de NOx dans les zones urbaines.

De son côté. l'Etat doit communiquer sur l'ensemble des alternatives disponibles aux carburants conventionnels et mettre en place un bonus incitatif à l'achat de véhicule GPL. Cela permettra de proposer au plus grand nombre une solution économique et alternative immédiatement disponible et de répondre plus rapidement aux enjeux de la qualité de l'air en France. » déclare Joël Pedessac, directeur général du CFBP.

# Le GPL est une solution alternative disponible et accessible au plus grand nombre

## Méthodologie relevé d'émission

Tests réalisés entre le 2 et 10 novembre 2015

Relevé et analyse de l'impact du type de carburant (GPL/Essence) sur 2 véhicules €6 (Fiat 500L GPL) et €5 (Alfa Romeo MITO de seconde monte) dans des conditions réelles de circulation (RDE).

Mesure des 5 gaz (CO2, CO, NO, NO2, HC)

Mesure des particules en nombre.

Réalisation de 3 roulages par carburation.

\* V-Motech : société experte dans l'ingénierie, les essais groupe motopropulseur, la mécanique, l'électronique et les systèmes embarqués. Elle propose des solutions uniques au service de la recherche et du développement automobile. V-Motech est spécialisée dans les tests antipollution sur route en condition

#### A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr, www.gpl.fr



**Contact presse** 

Agence VLC\* - Valérie LESEIGNEUR & Joy LION Tél 06 68 80 37 35 / 07 62 59 65 86 valerie@agencevlc.com / joy@agencevlc.com